



## La charte du bénévole

Vous qui avez décidé de vous engager comme bénévoles dans l'organisation de notre meeting international VW à Château-d'Oex, vous en serez les véritables acteurs et en garantirez le succès.

Ce guide a pour objectif de vous renseigner sur ce que l'on attend de vous et sur ce que nous vous offrons !

### Droits du bénévole

- Le bénévole a droit à 1, 2 ou 3 t-shirts « STAFF » en fonction du nombre de périodes de travail :
  - 1 - 2 périodes = 1 t-shirt
  - 3 - 4 périodes = 2 t-shirts
  - Dès 5 périodes = 3 t-shirts
- Le bénévole a droit à des boissons sans alcool durant ses périodes de travail. Le bénévole a droit à un repas (dîner ou souper) en fonction de la période de travail.
- Le bénévole reçoit une formation auprès de son responsable de poste et peut s'adresser au responsable des bénévoles en cas de souci ou de question.
- Le bénévole dispose d'un endroit calme pour manger et se reposer.
- Un mineur peut fonctionner comme bénévole suivant le poste choisi mais sous la responsabilité d'un parent.
- En guise de remerciement, un souper est offert à tous les bénévoles durant l'année suivant le meeting.

### Devoirs du bénévole

- Le bénévole s'engage à travailler durant la période complète choisie (sauf cas exceptionnels).
- Chaque bénévole doit porter le t-shirt « STAFF » pendant son travail (uniquement).
- Chaque bénévole s'engage à rester courtois et poli envers les participants et le public.
- Chaque bénévole s'engage à être sobre durant son activité.
- Chaque bénévole se trouvant dans une situation délicate doit en informer soit le responsable du poste, soit le responsable des bénévoles.
- Chaque bénévole s'engage à respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition.
- Toute personne souhaitant devenir bénévole doit remplir le formulaire en ligne sur le site Internet du meeting.
- Chaque bénévole représente l'image du club aux yeux des participants et du public ; un comportement jugé intolérable engendrera la suppression des avantages du bénévole.